



QUEBEC:

MARDI, 21 DECEMBRE, 1841.

Nous avons les journaux d'Halifax du 11, ceux du Nouveau-Brunswick du 13, de New-York du 14, de Kingston du 15, et de Boston du 16. Ils ne contiennent rien de très important en fait de nouvelles. Par la maille d'Halifax nous avons aussi reçu encore une portion de nos journaux d'Europe arrivés à il y a dix-sept jours.

DROIT DE VISITE.—Ce droit exercé par les croiseurs anglais à l'égard des bâtiments négriers sous pavillon américain, dont la nationalité leur paraît suspecte (et les autorités des Etats-Unis admettent elles-mêmes que des étrangers sans foi ni loi abusent indigne de ce pavillon pour éluder les traités de leurs gouvernements nationaux avec l'Angleterre, pour la suppression de la traite); ce droit, disons-nous, est le point le plus chatouilleux des difficultés entre l'Angleterre et les Etats-Unis, et celui sur lequel le président TYLER, dans son message, prend le ton le plus ferme et le plus décisif. La correspondance à ce sujet, entre M. Stevenson, ex-ambassadeur des Etats-Unis, d'une part, et lord PALMERSTON et lord ABERDEEN, ministres des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, d'autre part, a été communiquée au congrès et publiée au long dans les journaux de New-York. La " bombe " que M. Stevenson s'est vanté, dit-on, d'avoir lancée dans le cabinet britannique au moment de quitter son poste, a été ramassée par lord ABERDEEN et renvoyée à M. Stevenson dans une note du 13 octobre dernier, qui expose avec netteté les prétentions de l'Angleterre dans ce débat, et les soutient avec une vivacité remarquable. Le Commercial Advertiser de New-York, après avoir donné la correspondance, y ajoute des réflexions qu'il termine en disant: " Si nous avions une vingtaine de croiseurs armés sur la côte d'Afrique, comme la Grande-Bretagne y en a, cet objet (celui d'empêcher l'abus qui se fait du pavillon des Etats-Unis pour la protection des négriers) serait atteint; mais comme il n'en est pas ainsi, il est incontestablement à désirer que les croiseurs anglais soient autorisés à faire les perquisitions nécessaires, mais, bien entendu, avec toutes les précautions, les restrictions et les garanties qu'il convient. " Nous avons lieu de croire qu'une proposition dans ce but, qui pourrait être formulée de manière à ne souffrir aucune objection de notre part, est maintenant sur son prochainement mise en délibération dans le cabinet britannique, et sera présentée en temps opportun au gouvernement des Etats-Unis. Nous connaissons parfaitement le principe de la mesure, et nous n'y trouvons rien à redire; mais jusqu'à ce que les détails en soient complétés, nous ne nous sentons pas en liberté d'en dire davantage. "

Un journal de la colonie américaine de Liberia sur la côte occidentale d'Afrique, du 31 août dernier, dit que les croiseurs anglais dans ces parages ont ordre de s'abstenir de visiter les bâtiments sous pavillon américain qui seraient munis de papiers américains en règle. Cela, du reste, est parfaitement d'accord avec la position prise par lord Aberdeen dans sa note. " Nous avons lieu de croire qu'une proposition dans ce but, qui pourrait être formulée de manière à ne souffrir aucune objection de notre part, est maintenant sur son prochainement mise en délibération dans le cabinet britannique, et sera présentée en temps opportun au gouvernement des Etats-Unis. Nous connaissons parfaitement le principe de la mesure, et nous n'y trouvons rien à redire; mais jusqu'à ce que les détails en soient complétés, nous ne nous sentons pas en liberté d'en dire davantage. "

MEXIQUE ET TEXAS.—Des nouvelles officielles de la Vera-Cruz, par la voie de la Havane et de la Nouvelle-Orléans, annoncent que l'avant-garde de l'expédition texienne à Santa-Fé, dont on a tant fait de bruit, a été forcée de se rendre à discrétion à corps de 1,200 mexicains. Elle se composait de 100 hommes.

LE TEMPS.—Au moment où le soleil achevant sa course au sud, commence à remonter vers l'équateur et à nous réchauffer plus longtemps chaque jour de ses rayons bienfaisants, nous enrouons tout de bon dans l'hiver, et nous n'avons plus lieu de nous plaindre de la douceur impetive de la saison. Depuis trois ou quatre jours il fait un froid très rigoureux et qui se fait d'autant plus sentir que la transition a été plus subite. Le fleuve charrie beaucoup de glaces, et si le temps qu'il fait aujourd'hui continue, on peut espérer d'avoir bientôt un pont de Québec à la Pointe-Lévi.

NAUFRAGES.—Le navire Banshire, parti de Québec au commencement de novembre, et la barque Miramichi, partie à la fin d'octobre, ont été tous deux naufragés le 18 du courant, dans le bas du fleuve Saint-Laurent.

COURS DE DISTRICT.

La proclamation de Son Excellence l'administrateur, donnant suite à l'acte du parlement des provinces unies qui érige dans le Bas-Canada des cours de district, ayant juridiction dans les affaires civiles au-dessous de vingt livres sterling, au lieu des cours de schériff créés par l'ordonnance du défunt conseil spécial et qui n'ont jamais été organisés, divise cette ex-province en vingt-deux districts dont suivent les noms avec ceux de leurs chefs-lieux, et les jours où doivent s'y tenir les séances de leurs cours respectives, par ceux formés des districts supérieurs de Québec et des Trois-Rivières.

1. DISTRICT INFÉRIEUR DE QUÉBEC, comprenant le district municipal de Québec, tel que délimité par la proclamation du 15 avril dernier, avec la ville. Chef-lieu: Québec. Jours de séance de la cour de district: du 21 au 26 janvier inclusivement, et du 1er au 6 des mois de mars, mai, juillet, septembre, novembre et décembre.

2. DISTRICT DE PORTNEUF. Chef-lieu: Deschambault. Cour de district: du 13 au 18 mars, septembre et décembre, et du 21 au 26 mai. Cour de division: N° 1 à Deschambault, du 19 au 21 mars, septembre et décembre. N° 2 à Sainte-Anne de la Pérade, du 23 au 25 mars et septembre, du 12 au 14 juin, et du 20 au 22 décembre. N° 3 à Cap-Saint-Jacques, du 27 au 29 mars et septembre, du 16 au 18 juin, et du 24 au 26 décembre.

3. DISTRICT DE SAGUENAY. Chef-lieu, la Malbaie. Cour de district: du 15 au 18 février, et du 8 au 11 juin et novembre. Cour de division: N° 1 à la Malbaie, du 19 au 21 février, et du 12 au 14 juin et novembre. N° 2 à la baie Saint-Paul, du 23 au 25 février, et du 16 au 18 juin et novembre. 4. DISTRICT DE RIMOUSKI. Chef-lieu: Rimouski. Cour de district: du 21 au 24 février, du 24 au 27 juin, et du 23 au 26 octobre. Cour de division: N° 1 à Rimouski, les 25 et 26 février, 28 et 29 juin, et 27 et 28 octobre. N° 2 aux Trois-Pistoles, les 1er et 2 mars et juillet, et les 30 et 31 octobre. 5. DISTRICT DE KAMOURASKA. Chef-lieu: Kamouraska. Cour de district: du 28 au 31 janvier, mars, juillet et novembre. Cour de division: N° 1 à Kamouraska, du 1er au 3 février, avril, août et décembre. N° 2 à la Rivière-du-Loup, les 5 et 6, N° 3 à la Rivière-Ouelle, les 9 et 10 des mêmes mois. 6. DISTRICT DE SAINT-THOMAS. Chef-lieu: St. Thomas. Cour de district: du 8 au 11 janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre. Cour de division: N° 1 à Saint-Thomas, du 12 au 14. N° 2 à Saint-Gervais, les 16 et 17. N° 3 à Saint-Vallier, les 19 et 20, et N° 4 à Saint-Jean-Port-Joli les 24 et 25 des mêmes mois. 7. DISTRICT DE DORCHESTER. Chef-lieu: St. Nicolas. Cour de district: du 3 au 6 janvier, du 23 au 26 avril, du 1er au 4 août, et du 13 au 16 novembre. Cour de division: N° 1, à Saint-Nicolas, du 6 au 9 janvier, du 27 au 29 avril, du 5 au 7 août, et du 17 au 19 novembre. N° 2, à Saint-Henri, les 11 et 12 janvier, 1er et 2 mai, 9 et 10 août, 21 et 22 novembre. N° 3, à la Pointe-Lévi, les 14 et 15 janvier, 3 et 4 mai, 11 et 12 août, 23 et 24 novembre. N° 4, à Lotbinière, les 18 et 19 janvier, 7 et 8 mai, 15 et 16 août, 27 et 28 novembre. 8. DISTRICT DE LA CHAUDIÈRE. Chef-lieu: Leeds. Cour de district: du 21 au 24 février, du 23 au 26 juin, et du 24 au 27 octobre. Cour de division: N° 1, à Leeds, du 25 au 27 février, du 27 au 29 juin, et du 28 au 30 octobre. N° 2, à Sainte-Marie, les 2 et 3 mars, 1er et 2 juillet, et 2 novembre. N° 3, à Saint-François, les 5 et 6 mars, 5, 6 et 7 juillet, 4 et 5 novembre. 9. DISTRICT DE NICOLET. Chef-lieu: Drummondville. Cour de district: du 1er au 4 février, juin, octobre et décembre. Cour de division: N° 1, à Drummondville, les 5, 6 et 7, N° 2, à la Baie du Fève, les 9 et 10, et N° 3, à Gentilly, les 12 et 13 des mêmes mois. 10. DISTRICT DE SHERBROOKE. Chef-lieu, Sherbrooke.—11. DE MISSISSKOU, chef-lieu, Nelsouville. —12. DE RICHELIEU, chef-lieu, Saint-Charles.—13. DE SAINT-HYACINTHE, chef-lieu, Saint-Hyacinthe. —14. DE SAINT-JEAN, chef-lieu, Saint-Jean-Dorchester.—15. DE BEAURNAIS, chef-lieu, Darham. 16. DISTRICT INFÉRIEUR DE MONTRÉAL, comprenant le district municipal de Montréal, avec la ville; chef-lieu, Montréal.—17. DISTRICT DE SYDENHAM, chef-lieu, Aylmer.—18. DU LAC DES DEUX-MONTAGNES, chef-lieu, Saint-André.—19. DE TERREDONNE, chef-lieu, Sainte-Thérèse.—20. DE LEINSTER, chef-lieu, Saint-Jacques.—21. DE BERTHIER, chef-lieu, Sainte-Elizabeth. 22. DISTRICT INFÉRIEUR DES TROIS-RIVIÈRES, chef-lieu, la ville des Trois-Rivières. Cour de district: du 7 au 12 des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre. Cour de division: N° 1, aux Trois-Rivières, les 13, 14 et 15, N° 2, à Machiche, les 17 et 18, et N° 3, à Maskinongé, les 20 et 21 des mêmes mois. Pour les districts au-dessus de ceux des Trois-Rivières et de Nicolet, nous omettons les jours de séance des cours de district, et les temps et lieux de la tenue des cours de division, les journaux de Montréal et de Sherbrooke les ayant déjà fait suffisamment connaître. On voit que les sièges des cours de district sont les mêmes que ceux déjà fixés pour les conseils de district, comme cela devait être. Les justes réclamations élevées contre le choix de quelques-uns des chefs-lieux de district n'en auront que plus de force, et cette force sera triplée par l'établissement des bureaux d'enregistrement, qui seront sans doute aussi fixés aux mêmes lieux.

La lettre d'un cultivateur du district de la Chaudière, contenant des réclamations contre une partie des rapports qui ont été publiés concernant les délibérations du conseil de ce district, paraîtra dans le prochain numéro avec d'autres matières qui n'ont pu être insérées aujourd'hui.

CONSEIL DU DISTRICT DE SAGUENAY.

A une assemblée du district municipal de Saguenay, tenue le 5me Décembre actuel en la Paroisse de la Malbaie:

Présents, le gardien et tous les conseillers de ce District. L'honorable de Latourière a mis sur la table du conseil une lettre écrite par Christ Dunkin, Ecuier, un des secrétaires civils, en date du 2 Novembre dernier, par ordre de l'administrateur du gouvernement, en réponse à celle que M. de Latourière avait adressée au secrétaire civil principal, avec les résolutions du conseil municipal de ce District, passées le 7ème Septembre dernier, et une pétition à feu Lord Sydenham, conformément à une des résolutions du dit conseil. Lecture en ayant été faite par ordre du Président ainsi que des résolutions passées le 7 Septembre susdit. Les résolutions suivantes, proposées par l'honorable de Latourière, ont été passées de suite par une majorité de six contre trois.

1ère.—Résolu, que ce conseil fort de l'approbation unanime de ses constituants publiquement donnée aux résolutions sus-lues et passées le 7 de Sept. dernier, persiste à en maintenir l'équité, réclame de nouveau justice, et restera, en attendant, dans la position ci-devant prise, jusqu'à ce qu'il plaise au gouvernement de fixer les séances du dit conseil municipal au centre de ce District; ce qui serait (tel que déjà demandé) en la paroisse des Eboulements, où siège actuellement la cour de requêtes en vertu d'une ordonnance antérieure à celle des Districts municipaux. 2e.—Résolu, et c'est l'opinion de ce conseil, que le choix de la Malbaie pour les séances des assemblées municipales de ce District, n'a été fait que sur de fausses informations, ou pour favoriser des spéculateurs qui mettent en compte, à l'appui de ce choix erroné, une population en perspective sur les rives habitables du Saguenay, séparées comme elles le sont de la Malbaie par quarante lieues de terres incultes: c'est probablement d'après ce calcul, (conforme à la doctrine nouvelle dont on s'est servi pour régler la représentation des deux Provinces unies

en Parlement) que sans égard à la convenance, à l'intérêt et aux droits des habitants réellement établis dans ce District, ce choix vexatoire a été fait!!!

3e.—Résolu, que de fait il n'y a point encore un établissement permanent sur le territoire connu sous le nom de Postes de la Reine, actuellement sous la régie de la compagnie de la Baie d'Hudson; et si, par la suite, les rives habitables du Saguenay, à vingt lieues de son entrée, étaient accordées par le gouvernement pour y former des établissements permanents, que même et alors, cette nouvelle section de la province n'aurait d'accès avec la Malbaie que durant la navigation, à moins de faire le trajet en hiver à la raquette, seul véhicule de transport entre ces endroits, où la nature a interposé des difficultés presque insurmontables et où il n'est pas possible de communiquer autrement. 4e.—Résolu, et c'est l'opinion bien formée de ce conseil, que ce serait une injustice criante envers les habitants du Saguenay, (en supposant que ce territoire serait établi ou s'établirait par la suite), de les obliger à venir à la Malbaie pour y faire leurs affaires municipales; injustice tout aussi grande que de contraindre plus longtemps dans ce but les habitants des grandes paroisses à l'extrémité opposée du District, lesquels sont obligés pour se rendre au siège ce tribunal, de franchir quinze lieues de mauvais chemins sur des montagnes extrêmement élevées, où ces 15 lieues en valent 25 à 30 en pays plat. 5e.—Résolu, et c'est l'opinion de ce conseil, que le nom improprement donné à ce district, en 1829, en un acte du parlement provincial, dans la 9me année de George IV C. 73, peut avoir aussi prêté à ce mauvais arrangement et que pour faire disparaître toute méprise à ce sujet, et pour en prévenir de subséquents, le nom propre de Northumberland, par lequel il était désigné ci-devant, devrait lui être rendu et substitué à celui de Saguenay, qui ne lui convient point plus que ne lui conviendrait celui de la Baie d'Hudson ou des Esquimaux. 6e.—Résolu, en conséquence, qu'il serait expédient que le district susdit fût divisé en deux districts séparés: que le nom de Northumberland serait le plus propre à donner à la première division qui serait bornée au Sud-Est par le comté de Montmorency, au Nord-Est par la rivière Noire, qui sépare les terres habitées de ce district d'avec les terres non-concédées de la couronne; lequel comté ou district comprendrait une partie de Bonapré, les seigneuries du Gouffre, des Eboulements, de Murray-Baie, de Mont-Murray et le township de Settrington en arrière des Eboulements, tel que réglé par le 39e numéro de la 1ère clause de l'acte provincial de la 9e année George IV. C. 73—changeant seulement et bornant ce comté au Nord-Est à la rivière Noire.—Que la seconde division formerait un autre comté que l'on nommerait proprement le comté de Saguenay, qui serait borné au Sud-Est au comté de Northumberland, (nom que l'on donnerait à la 1ère division), et au Nord-Est par les limites Nord-Est de la province. Ce comté comprendrait tout le territoire connu sous le nom de Postes de la Reine. 7e.—Résolu, que le choix de la Malbaie, tel que fait par lord Sydenham, pour être un membre pour représenter le comté en Parlement Provincial, a été un abus de pouvoir grossièrement préjudiciable à la franchise électorale, et que si le gouvernement, pour l'avenir, persiste à ne maintenir qu'une seule place d'élection dans ce comté, la paroisse des Eboulements est la place la plus convenable. 8e.—Résolu, qu'aussitôt que le gouvernement aura fait disparaître l'inconvénient des séances municipales à la Malbaie, ce Conseil travaillera avec toute la diligence possible aux améliorations voulues et fortement désirées par les habitants de ce District. 9e.—Résolu, en conséquence, qu'une humble requête soit présentée à son Excellence le gouverneur général pour le prier d'acquiescer au désir des habitants que ce conseil représente, et que le Président soit tenu de lui faire parvenir ainsi promptement que possible, avec copies annexées des présentes et des précédentes résolutions, certifiées par lui, " qu'elles sont conformes aux minutes mises sous la garde du secrétaire de ce conseil. " 10e.—Résolu, que ce conseil se forme immédiatement en un comité général pour dresser une pétition au gouverneur général, motivée sur les précédentes résolutions et fasse rapport. Le conseil a passé sans amendement le rapport du comité et a ordonné au Président de le faire parvenir au gouverneur général, Sir Charles Bagot, et s'est ensuite ajourné jusqu'au trimestre suivant. P. S. En vertu d'une des clauses de l'ordonnance, trois des membres de la majorité récalcitrante ont été mis de côté par la voie du ballottage. Reste à savoir si les électeurs confirmeront cet aveugle jugement. Le hasard, en cela, a mieux servi leur cause que le sort, en apparence; car chose certaine, c'est que ces Messieurs seront réélus.—(Canadien.)

La mer Rouge.—Les anglais et les français vont se trouver en contact et en concurrence sur cette seconde Méditerranée, dont l'importance commerciale et politique s'accroît à proportion de l'activité des relations entre le monde asiatique et le monde européen, dont elle est redevenue le canal. Les anglais, comme on sait, ont fait l'acquisition, par achat ou autrement, de l'île de Socotra, à son entrée, et de l'importante position d'Aden sur sa rive asiatique. Les français, de leur côté, ont fait celle du port de Haycock et de la ville d'Edo sur la rive africaine. Le dernier numéro des Annales de l'Institut d'Afrique publie le rapport fait aux armateurs du troisième français l'Ankober par le capitaine Broquant, de Bordeaux, qui avait été chargé de cette mission. Nous en donnons quelques passages:

" Le 21 juillet 1840, nous fimes voile pour la côte occidentale de la Mer-Rouge, afin de faire l'acquisition d'un de ses points. Nous nous dirigeâmes sur Assab, Belout, Rassafouli, et toujours nos communications furent infructueuses. Les habitants, dissimulés sur la rive, fuyaient à notre approche, ou ne nous abordèrent qu'avec la plus grande défiance et la plus grande crainte. " Il n'en fut pas ainsi à Edd. Les habitants, plus civilisés, de ce lieu, nous reçurent très amicalement, et nous pûmes, avec eux, entamer quelques négociations. Toutefois, rien ne fut conclu: car, bien que ce territoire appartint exclusivement au souverain de cette localité, comme héritage de ses pères, il ne pouvait ou il ne voulait cependant terminer avec nous aucun marché, sans avoir préalablement consulté ses alliés; mesure qu'il nous disait être de pure forme, etc. pour ne pas rompre avec eux une vieille intimité. Le temps qu'il nous demandait n'eût point été un obstacle à prolonger notre séjour chez lui, si nous eussions été persuadés d'en avoir chez lui, si nous eussions été persuadés d'en avoir chez lui; mais, ce pouvait accorder qu'une demi-

confiance à des gens que nous connaissions si peu, nous lui promîmes de le visiter à peu près à l'époque qu'il nous avait fixée, et nous fimes voile pour Massouwa. Nous touchâmes encore à Amphile et sur les bords d'Aneslay, afin de nous assurer au pouvoir de quel chef étaient soumises les différentes populations et jusqu'où chacun d'eux étendait ses droits de propriété; enfin, nous jetâmes l'ancre à Massouwa. " Chef d'une grande partie de la côte, le nabî d'Arkeko pouvait nous être d'une grande utilité. Nous nous rendîmes chez lui; nous lui fimes quelques ouvertures sur ce que nous avions entrepris à Edd, sans trop lui manifester le grand désir que nous aurions de posséder exclusivement ce point. Il fut décidé que son fils nous accompagnerait; mais, par des considérations politiques, le gouverneur de Massouwa ne voulut jamais permettre l'embarquement de ce chef sur un bateau arabe pour nous accompagner dans une nouvelle exploration. " Le port de Haycock, qui n'est éloigné de Edd que de cinq lieues, et que nous avons fait comprendre dans la cession qui nous a été faite, est un des plus beaux ports de la Mer-Rouge. Les voies de communication, dans l'intérieur, sont de deux journées moins longues que les plus courtes qui s'effectuent aujourd'hui; les habitants ne mettent que quatre jours pour se rendre à Adon, résidence du roi Orbi, et le point le plus commerçant de l'Abyssinie. Le pays est sain, et la terre plus fertile que sur tout autre point de ce littoral. Par une heureuse disposition géographique, les influences du climat sont aussi plus favorables: la navigation peut se faire en tout temps et sans difficulté avec tous les ports de la rive asiatique de cette mer. Le rivage est ou ne peut plus propice à la conservation de tous les produits de ces contrées: car, bien que les pluies soient périodiques dans les plaines situées à quelques milles dans l'intérieur, les bords de la mer en sont exempts, et rendent ainsi le climat très favorable au nombreux commerce de toutes les graines qui font la richesse de ce pays. " Le territoire concédé est compris entre l'île de Cordonat et la roche dite le Coin de mer blanc, qui se trouve au sud-est de Haycock, sur une profondeur, à partir de Edd, de trois lieues dans l'intérieur. " Ce territoire d'origine volcanique est arrosé par deux rivières et par une foule de sources; il est recouvert d'une épaisse couche de terre végétale, que la culture rendrait très-fertile. Les terres légères du bord de la mer contiennent une petite quantité de sel fixe; mais, après les premières lignes de montagnes, le café même y vient sans culture. " Les chameaux, les dromadaires, les mules, etc., peuvent parcourir tout le pays avec la plus grande facilité; les bœufs même peuvent venir de l'intérieur, sans éprouver la moindre fatigue; ce qui donnerait au commerce des caïres et des sults une extension qu'il n'a pu avoir jusqu'à ce jour. " La place pourrait être défendue à peu de frais; le moindre carré fortifié peut en assurer la possession. Le service pourrait être fait par des esclaves Gallas, que des chrétiens et des Arabes viennent y vendre, tous les jours; qui coûtent de vingt à trente piastres chaque; que l'on exerce et qu'on libère ensuite après dix ou douze années de service. " Nous laissons l'Ankober à Massouwa, et avec un navire chargé d'armes, de piastres et d'autres articles de notre chargement de France, et pourvus aussi d'hommes bien capables de comprendre l'importance de notre mission, nous nous dirigeâmes sur Edd. " Quarante jours s'étaient écoulés depuis que nous avions quitté cette ville; les habitants qui nous avaient accueillis avec bienveillance, se montraient froids et peu pressés. Nous allâmes saluer le chef; il ne vint nous voir que longtemps après. Les négociations ne commencèrent que le lendemain. " Le conseil des grands était, pour ainsi dire, assemblé nuit et jour. Ce ne fut qu'en achetant les voix les plus importantes que nous arrivâmes à un heureux résultat. Il y avait deux camps dans la ville, et ceux qui s'opposaient à la vente du terrain avaient pris une attitude hostile et déclaraient qu'ils s'opposeraient par tous les moyens possibles à ce que nous fissions cette acquisition. Nous n'étions pas là sans danger; il eût été très imprudent de sortir de la ville; le chef lui-même vint nous avertir de nous tenir sur nos gardes; nous chargâmes une cinquantaine de fusils; nous disposâmes d'autres armes et des munitions, et bien déterminés à faire bonne contenance, nous attendîmes la fin des événements. Les opérations habiles que nous avions laciées dans le camp ennemi étaient parvenues à gagner les principaux opposants; aussi n'eûmes-nous quelques craintes que pendant les vingt-quatre heures qui suivirent l'ouverture des négociations. Le lendemain, tout était calme; notre bonne contenance avait découragé nos adversaires; il ne fut plus question de la portion de terrain à acquérir ainsi que du prix; mais, grace encore à l'activité de nos agents, les questions furent promptement résolues. Le 12 septembre 1840, un traité fut écrit et signé dans la maison du chef, et, à midi, le territoire d'Edo fut positivement le point le plus avantageux de la mer Rouge pour la facilité des relations à établir avec les plus riches contrées de l'Afrique, appartenait à la France. " La corvette anglaise l'Elphinstone, qui s'était informée de l'absence du capitaine de l'Ankober, appareilla quelques heures après notre arrivée à Massouwa. Nous apprîmes, lorsque nous passâmes à Edd pour y effectuer nos autres paiements, que l'Elphinstone était aussi passé dans le port et avait proposé d'acheter Edd à un prix exorbitant. " La rive africaine de la Mer-Rouge n'est pas comme la rive asiatique, en lutte aux rafales du sud et du sud-sud-est que l'on ressent du quinze octobre au quinze janvier dans la partie sud de cette mer. " A Edd et à Haycock, ces brises sont plus modérées, mais, dans tous les cas, les bâtiments au mouillage ne courent aucun danger. " Les habitants de Edd sont industrieux, et, comme tous les peuples d'Afrique, ils sont marchands par excellence; mais ne possédant aucune ressource, ils n'ont, par cela, aucun moyen de diriger les caravanes de l'intérieur sur leur pays; leur unique commerce est celui des esclaves qu'ils ont vendus à Moka, où ils se procurent les objets nécessaires pour en acheter d'autres, aussi bien que les étoffes avec lesquelles ils s'habillent. " Ils élèvent à quelques milles, dans l'intérieur, des troupeaux aussi nombreux que l'exigent leurs besoins. Ils font une très-grande consommation de miel, de beurre et de fromage, que le pays produit abondamment; et, comme le rivage est très poissonneux, ils ont aussi les moyens de satisfaire aux premiers besoins de la vie. " Ils feraient tout ce qui dépendrait d'eux pour se procurer un état plus brillant, et pour donner aux honneurs qu'ils aiment chez leurs femmes. Aussi, nous dîmes qu'ils nous y renverraient avec

bonheur, que nous pouvions compter sur le dévouement de tous les habitants, et que, peu de jours après notre arrivée dans nos possessions, nous verrions les nombreuses populations des environs venir se grouper autour de nous. " Lorsque nous arrivâmes à Adon, on connaissait parfaitement l'acquisition d'Edo. Des propositions nous furent faites pour concéder avec bénéfice l'acquisition que nous venions de faire. " Dans notre intérêt, dans celui de notre pays, nous ne voulâmes pas entrer en négociation pour cette vente. Les propositions ont augmenté tout point avantageux pour la France; et, en effet, il suffirait du moindre établissement, du plus petit comptoir, pour ne plus être tributaire de l'étranger pour les produits que nous tirons de cette partie du monde. " Les Baguans anglais qui monopolisent les cafés de l'Hiémen, les vendent très cher aux bâtiments français, qui vont rarement, à la vérité, à Moka et à Mascat charger ces produits, mais qui les prennent plus souvent à Bombay, où les détenteurs les tiennent à des prix exorbitants. Il en serait de même pour tous les produits encombrant qui occupent un si grand nombre de navires anglais. "

Retour des admissions, décharges et morts à l'hôpital de Marine, depuis le 1er mai jusqu'au 30 novembre 1841:—

Table with columns for Admissions, Discharges, Deaths, and various medical cases (Dont, Matelés, Emigrés, etc.).

— On lit dans la Gazette de Opelousas, (Louisiane):—

Nous voyons d'après un tableau statistique de bateaux à vapeur, que 371 navigent maintenant lesquels furent construits le long de l'Ohio et de ses tributaires. On construit actuellement vingt-quatre bateaux à Cincinnati, et onze de plus seront prêts avant la fin de la saison, faisant le nombre de 406. Si la réduction des prix est en proportion à la concurrence, le fret et les frais de passage seront extrêmement modérés sous peu d'années. — Le général Williamson est très occupé à débarrasser la Rivière Rouge des bois de dérive qui l'encombrent à l'endroit appelé Raft. Le général compte avoir terminé en janvier prochain. Des travailleurs, à qui on offre \$25 en espèces ou en valeur équivalente, sont instantanément demandés. — On a payé pour le nettoyage des rues de New-York, pendant l'année dernière, \$11,000, et pour les six premiers mois de cette année \$90,000. — Le 31 du mois passé, une trombe qui a passé sur la paroisse Madison, a renversé les maisons, les barrières, les arbres qui se trouvaient sur son chemin. On l'a ressenti à Vicksburg, vers 8 heures du matin. — Il nous revient que nos banques ont fixé l'époque de la reprise des paiements en espèces au 1er novembre 1842. Le choix d'un jour aussi éloigné jette une apparence d'incertitude qui doit contrebalancer les bons effets qu'on attend de cette mesure. Reste à savoir si la législature, qui va se réunir sous peu, donnera son approbation aux conditions des directeurs de nos banques.—(C. de la Louisiane du 9.)

ARMÉE DES ETATS UNIS.—Ce sujet, dit l'Ami du Peuple, vient d'être pris au sérieux par l'organe officiel de l'armée, le Army and Navy Chronicle. Ce journal recommande d'augmenter le cadre de l'armée de terre, et de la porter de 12,500 hommes, dont elle se compose maintenant, à 25,000 hommes.

La raison de cette augmentation est facile à comprendre, et l'on veut faire attention que depuis l'annexion de treize Etats nouveaux aux treize Etats primitifs qui constituaient l'Union fédérale, les frontières se sont étendues d'une manière proportionnelle, et que conservant la même force militaire, c'est priver de moyens de protection une immense étendue de territoire, qui est à tout moment exposée à une invasion de la part de l'étranger ou des tribus d'Indiens qui peuplent les montagnes, les plaines et les forêts limitrophes.

D'un autre côté, depuis l'année 1832, si nous ne nous trompons pas, et en 1828 et 1833 plus particulièrement, des allocations ont été faites pour la construction de nouveaux forts et réparer ceux qui la dernière guerre avait détériorés. Presque tous à l'heure qu'il est sont achevés ou en bon train de l'être; pour les garder, les quelques régiments actuels d'artillerie sont totalement insuffisants; il ne faudrait pas moins de dix de ces régiments pour les protéger et les défendre en cas de besoin immédiat. Si la plupart de ces forts sont sans garnison, c'est précisément comme s'ils n'existaient pas; c'est par que cela même, ils deviennent dès lors une source de perte annuelle pour le trésor général à cause des détériorations qui surviennent faute de troupes pour en maintenir en parfait état. L'augmentation de l'armée à 25,000 hommes donnerait 23 régiments de mille hommes chaque; voici

de quelle manière la *Chronique* voudrait la voir... Dix régiments d'artillerie pour établir des garnisons permanentes dans chacune de nos fortifications. Dix régiments d'infanterie, pour contenir les peuplades d'Indiens, que la politique du gouvernement a placés dans une dangereuse proximité pour la sécurité des établissements de l'Ouest. Trois régiments de dragons qui seraient sans cesse occupés à éclairer les frontières indiennes pour empêcher les intrus de la population blanche d'aller s'établir sur les terres des peaux rouges, et ceux-ci d'user de représailles; et enfin, Deux régiments de carabiniens (*riflemen*) pour conserver et perpétuer l'usage de cette arme, dans lequel les soldats américains se sont fait un nom durant la campagne de la révolution et toutes les guerres postérieures à cette mémorable époque. La source d'où vient la recommandation d'un pareil projet de réforme, nous donne à supposer que le Congrès s'en occupera; il a déjà voté des sommes considérables pour les fortifications et la marine: il vaudra achever ce qu'il a commencé, en donnant au pays une protection dont il ne peut plus se passer, sans que sa sûreté ne soit à tout moment compromise.

### VARIÉTÉS.

LE RECENSEMENT FAIT EN 1841.—POPULATION DE L'EMPIRE BRITANNIQUE. Angleterre et Galles.....15,901,981 Ecosse.....2,624,586 Irlande.....8,205,382 Guernesey, Jersey et Man.....124,079

Total.....26,856,028 Dans ce chiffre ne sont pas compris l'armée et la marine, les marins à bord des navires du commerce, non plus que les personnes en voyage, ou qui n'ont point couché dans des maisons, dans la nuit du 5 juin.

En comprenant ces différentes classes, la population peut être évaluée sans exagération à 27 millions, ce qui présente une augmentation de 2 millions depuis l'année 1831. Si l'on ajoute à ce chiffre la population des colonies attachées à ce pays, on verra que les sujets de la couronne britannique sont plus nombreux que ceux d'aucune autre monarchie civilisée, ou républicaine, sur la surface du globe.

On peut donc dire, sans exagération, en y comprenant les populations de l'Australie et des Indes, que Sa Majesté la reine Victoria est la Souveraine de cent millions de sujets, nombre le plus considérable qui ait jamais été sous le sceptre d'un souverain d'Europe, depuis la chute de l'empire romain. La Russie commande à environ 60 millions;—la France, 35 millions;—l'Autriche 30 millions;—la Prusse 15 millions, et les Etats-Unis d'Amérique à environ 17 millions, dont trois millions sont des esclaves. (*Gazette de Guernesey.*)

JERSEY.—Le recrutement qui se fait maintenant en cette île pour le service de la marine royale, a déjà en tout résultat de faire expédier une soixantaine d'hommes valides qui vont prendre du service à bord des bâtiments de guerre dont on complète actuellement les équipages dans plusieurs ports de mer Anglais. (*Chronique.*)

MUSIQUE D'EGLENE.—Un grand nombre d'amateurs, d'artistes et d'ecclésiastiques, ont été voir et entendre chez MM. Daublaime-Callinet, facteurs d'orgues, rue Saint-Maur-Saint-Germain, un de ces instruments, construit pour le chœur de la cathédrale de Lyon. Ce buffet se fait remarquer par des effets entièrement nouveaux. Il est à deux claviers et à un grand nombre de registres; mais, quoique l'instrument soit établi dans d'assez petites proportions, il a la force et l'étendue de ceux des plus grands orgues. Les touches ont un moelleux et une facilité de jeu qui ne diffèrent guère du mécanisme du piano.

Ainsi serait résolu un des grands problèmes de cette partie de l'art, par rapport aux plus vastes édifices. On pourra établir des buffets proportionnés à l'étendue des églises, ce qui n'avait pu se faire jusqu'à ce jour, en raison des difficultés et de la résistance que présentait le clavier. On sait que pour ce motif Saint-Pierre de Rome n'a point d'orgue.

Une des qualités principales que nous avons remarquées est le procédé simple et ingénieux au moyen duquel les sons augmentent ou diminuent d'intensité sans cesser d'être continus. Le mécanisme du soufflet a été également simplifié et perfectionné. L'audition de plusieurs habiles organistes qui ont essayé cet instrument perfectionné, n'a laissé aucun doute sur la beauté et la pureté des sons des divers jeux, dont plusieurs nous ont paru entièrement neufs, et la facilité avec laquelle peut s'exécuter un grand nombre de combinaisons harmoniques liées, distinctes et pleines de majesté.

MM. Daublaime-Callinet ont bien mérité de l'art par les perfectionnements qu'ils ont apportés au plus beau des instruments de musique, à celui qui a la destination la plus sublime et, cela, sans complications ni difficultés. L'approbation des hommes spéciaux s'est réunie, d'ailleurs, dans les épreuves que cet orgue a subies au témoignage des amateurs qui ne jugent que par les effets.

UN CONVIVE INATTENDU.—On célébrait le 25 Octobre, en dehors de la barrière près Paris, les noces de M..... la société était brillante, et l'on expédiait gaiement le premier service, lorsqu'une femme entre, dans une grande état de désordre, tenant entre ses bras une jolie petite fille de deux ans qu'elle dépose devant le marié en s'écriant: Tiens, puisque tu n'as pas voulu de la mère, garde la fille; et cette femme s'éloigne sans qu'un milieu de la stupéur générale on songe à la retenir. La mariée s'évanouit, comme de raison; on l'emporte, les parents et leurs amis le suivent, et le mari reste avec les siens et l'enfant arrivé si mal à propos.

FLORIDE.—Les Indiens ont brûlé dernièrement la ferme de M. Overstreet, située sur la Swanee; ils ont aussi tué deux enfants et blessé sa femme. Les Indiens ont attaqué, le lendemain, une autre ferme, et, repoussés par les gens du voisinage, ils ont, dans leur retraite, tué trois américains.

MEXIQUE.—Les choses sont entièrement terminées à Mexico. Santa-Anna est à la tête du gouvernement, et s'occupe à faire de grandes réformes. Bistamente doit s'embarquer pour la Havane, et de là s'en aller en Europe.

SCHWARTZBURG-SONDERHAUSEN.—Il a été promulgué le 24 septembre une nouvelle constitution pour le principauté de Schwartzburg-Sonderhausen. Cette constitution comprend seize chapitres et deux cent dix paragraphes. Parmi ses dispositions libérales on remarque que la nouvelle assemblée représentative doit se composer de deux nobles, neuf députés des villes et bourgs, trois députés des paysans, trois députés des professions savantes et deux députés des marchands et commerçants.

UN MAGISTRAT QUI COMPREND SON ANGLE.—M. le maire de Lyon vient de prendre une mesure qui obtiendra l'assentiment général. Ce magistrat a adressé aux rédacteurs des différents journaux de la ville une circulaire par laquelle il les prévient qu'on leur donnera, dans les bureaux de la mairie, tous les renseignements qu'ils pourraient avoir à demander.

LONGEVITÉ.—Le département de la Meurthe offre en ce moment deux rares exemples de longévité. Dans une de ses communes vit un vieillard âgé de cent six ans, qui jouit de toutes ses facultés et d'une santé parfaite. On cite encore un autre vieillard, âgé de cent huit ans, nommé Dubourg Krick, né à Phalsbourg, et mort ces jours derniers à Lixheim. Il n'avait jamais été malade, et voyait encore parfaitement. La veille de sa mort il avait fait une lieue à pied.

LA TRAITE.—La *Gazette de Londres* publie une dépêche reçue à l'amirauté le 1er novembre, du capitaine W. Tucker, doyen des officiers de marine sur la côte occidentale de l'Afrique, annonçant l'attaque et la capture, après un vil et brillant combat, d'un négrier brésilien par les chaloupes du *Dolphin*. Ce navire est du port de 180 tonneaux. Il a opposé une vive résistance dans laquelle M. Murray, aspirant, qui commandait les chaloupes, a été blessé à la main gauche. Deux matelots ont été tués. L'amirauté a immédiatement élevé M. Murray au grade de lieutenant, et M. Ross, qui s'est également distingué dans cette affaire, a été promu au grade de maître.

TRAITEMENT DES PORCS.—L'expérience suivante est dernièrement lieu chez un fermier du comté de Norfolk: six de ces animaux, à-peu-près de même grandeur, furent mis à l'engrais en même temps et traités d'une semblable manière en fait de litière et de nourriture durant l'espace de sept semaines: pendant ce temps trois d'entr'eux furent abandonnés à eux-mêmes sous le rapport de la propreté, tandis que les trois autres furent lavés et regurent les soins d'un valet-d'écurie, armé d'une étrille (*curry comb*), ainsi que d'une brosse; les trois derniers porcs consommèrent moins de pois par la quantité de cinq boisseaux, que les trois précédents, et malgré cette économie pesèrent après avoir été tués vingt livres de plus que les autres.—(Un membre de la *Société d'Agriculture.*) (*Gazette de Guernesey.*)

CROPP.—Suivant un journal de New-York le syrop d'oignon a été éprouvé comme un spécifique contre cette terrible maladie. On coupe l'oignon par tranches, entre chacune desquelles on met un rang de sucre. Il en résulte un syrop que l'on administre à l'enfant.

DECES.—Hier matin, vers les 9 heures, en sa demeure à Charlebourg, M. Jean-Baptiste Jobin, ancien et respectable cultivateur du lieu, à l'âge de 74 ans et 8 mois, après une longue maladie soufflée avec la plus vive résignation, et vénérable défunt était non seulement un de ces bons et vertueux citoyens dont le nom se prononce toujours avec respect et rappelle les vertus qui font le bon époux, le bon maître et le bon citoyen, mais aussi un de ces paisibles habitants dont la vie ne fut employée qu'à servir Dieu et rendre service à ses semblables, et dont la mort doit être un sujet de tristesse pour tous ceux qui furent l'avantage de connaître ses vertus. Sans laisser d'enfant pour déplorer sa perte, il a laissé d'une épouse, à laquelle il ne fut pas moins que tous les sentiments de la religion qu'elle a, pour ne pas succomber à la douleur que peut causer la séparation d'un époux tendre et fidèle auquel elle eût été unie depuis plus de 56 ans. Une nombreuse famille que la divine providence veut placer sous ses soins, et dont le bonheur fut toujours l'objet de sa sollicitude, se joindra à son épouse pour mêler ensemble leurs larmes et leurs prières. Ses funérailles auront lieu à Charlebourg jeudi prochain à neuf heures. Ses parents et amis sont priés d'y assister.—(Comme niqué.)

PERDU.—Le 10ème volume du Répertoire de Jurisprudence, par Guyot, lequel a disparu du bureau du sous-séjour depuis environ un an. Messieurs les avocats, notaires et autres sont priés de voir s'il ne se trouverait pas dans leur bibliothèque. On est prié de le remettre à M. DELAGRAVE, avocat, rue Halldans, No. 4 d. Québec, le 21 décembre 1841.

SOCIÉTÉ D'EDUCATION SOUS LA DIRECTION DES DAMES DE QUEBEC. Il y aura une assemblée générale de cette Société le JEUDI le 23 de ce mois, à DEUX heures P. M., à la chapelle St-Louis. Par ordre, FLORE BUTEAU, Secrétaire. Québec, 16 décembre 1841.

CONTRAT DU GOUVERNEMENT. CHAUX. DES SOUMISSIONS seront reçues à ce bureau jusqu'à l'heure de MIDI du JEUDI 30 du courant, pour la fourniture de telles quantités de chaux qui pourront être requises par le département des Ingénieurs Royaux à Québec pendant trois années à compter du 1er janvier 1842. Les soumissions devront spécifier le prix en cours d'Halifax par pipe de 12 minots, auquel elle sera livrée à la Haute et à la Basse-ville, dans la Cité de Québec, comme il pourra être requis, et contenir les noms de deux cautions suffisantes pour la due exécution du contrat. Bureau du Commissariat, Québec, 20 décembre 1841.

CONTRAT DU GOUVERNEMENT. 2,060 Chaldrons de Charbon de Newcastle ou de Sidney. DES SOUMISSIONS seront reçues au bureau du Commissariat à Québec, jusqu'à l'heure de MIDI du MARDI PREMIER jour de FEVRIER 1842, pour la fourniture de deux mille soixante chaldrons du meilleur Charbon de Newcastle ou de Sidney, livrable, aux seuls frais du fournisseur, aux temps et lieux ci-après spécifiés, savoir: 1,200 chaldrons livrables dans le magasin à charbon de la cour à bois du Commissariat à Montréal. 800 chaldrons livrables dans le magasin à charbon de la cour à bois du Commissariat à Québec. 60 chaldrons livrables pareillement dans la cour à bois du Commissariat à Chambly. La totalité des quantités ci-dessus devra être de la meilleure qualité de Charbon de Newcastle ou de Sidney, et point d'autre, le charbon gros et rond, et, si on le demande, s'assé avant la livraison sans frais du fournisseur, avec un sac de moins de 1 pouce et, comme garantie additionnelle de sa qualité, il ne sera reçu pour aucune raison à moins qu'il ne soit accompagné d'un certificat de la houillère, contresigné par le collecteur de la douane. Les 1,200 chaldrons requis pour Montréal devront y être expédiés en droiture de la mer; et les 60 chaldrons pour Chambly devront aussi être expédiés en droiture de Québec. La livraison de la totalité des 2,060 chaldrons, comme il est spécifié ci-dessus, devra être complétée dans le cours du mois d'octobre prochain; et le charbon être, à tous égards, sujet à l'approbation des officiers du Commissariat proposés aux stations respectives ou doit s'en faire la livraison. Les soumissions devront spécifier le prix par chaldron, en cours d'Halifax, et contenir les signatures réelles, s'il se peut, de deux cautions suffisantes pour la due exécution du contrat. Le paiement sera fait sur livraison d'aucune quantité qui ne sera pas moindre de 200 chaldrons. Bureau du Commissariat, Québec, 20 décembre 1841.

PIERRE A BATIR A VENDRE. Le soussigné offre à vendre ou à contracter pour toute quantité de Pierre Grise de la première qualité, et de toute grandeur, soit brute ou travaillée, de sa carrière, chemin St-Louis, à une lieue de la ville. Le prix sera réduit pour ceux qui voudront la recevoir à la carrière. Elle sera livrée en quelque partie que ce soit de la ville, si on le demande. Les travailleurs indigents trouveront de l'emploi à tirer de la pierre de la carrière ou à en casser. B. TREMAIN. Québec, 20 décembre 1841.

EN DEBARQUEMENT ET A VENDRE: 294 QUARIS MAUREAU No. 3 50 demi-quarts de 6 quarts de No. 2 R. PENISTON. Quai des Indes. 22 juillet 1841.

VENTE A L'ENCAN. PAR G. D. BALZARETTI. ENCAN DU SOIR. VENTE ETENDUE DE LIVRES ANGLAIS NOUVEAUX, PAPIER A ECRIRE, &c. &c. Sera vendu LUNDI et MARDI prochains, 20 et 21 du courant, à ses chambres d'encan, à SIX heures et DEMI chaque soir.— Une collection précieuse de Livres Anglais nouveaux, papier à écrire et autres articles. Des Catalogues des Livres seront prêts à être livrés AMERI prochain, 18 du courant. Québec, 14 décembre 1841.

A VENDRE un demi EMPLACEMENT situé au faubourg St-Jean de cette ville sur le niveau nord de la rue St-Jean, de 22 pieds de front sur 60 de profondeur, appartenant à dame veuve et héritiers JOSEPH LANGAIS, tenant d'un côté aux représentants François Bellet et d'autre côté aux représentants Antoine Belleau, avec une maison en pierre à un étage, et droit de passage sur l'emplACEMENT des dits représentants Antoine Belleau. S'adresser à M. TESSIER, Notaire. Québec, 20 décembre 1841.

LIGNE DE VOITURES VERTES, ENTRE QUEBEC ET MONTREAL. EN DEUX JOURS DE TRAJET. LES PROPRIETAIRES informent respectueusement leurs amis et le public en général que leur ligne de diligences est en opération. Les jours de départ de Québec et de Montréal seront tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS de chaque semaine; Ils auront aussi des voitures qui partiront tous les jours, à toutes heures, et à demande. Les soussignés se proposent de n'avoir que de bons chevaux et de bonnes voitures, et ils espèrent pouvoir donner toute satisfaction à ceux qui les honoreront de leur encouragement. Les paquets seront transportés à des prix modérés. MICHEL GAUVIN, Québec, TIMOTHÉE MARCOTTE, Deschambault, F. BENOIT, (vieux marché), Montréal. Québec, 10 décembre 1841.

AVIS. TOUTE personne ayant des réclamations contre la succession de feu R. KIMBER, écuyer, en son vivant de Trois-Rivières, sont priées de les transmettre à H. HENRY, écuyer, à Trois-Rivières; et toute personne entendue envers la dite succession sont requises de payer sans délai à H. HENRY, écuyer, qui est autorisé à régler les affaires de la dite succession. R. J. KIMBER, N. B. DOUCET, exécuteurs testamentaires. CHS. LANGEVIN, 19 novembre 1841.

M. T. F. MOLT, Professeur de Musique se propose d'établir des classes pour l'enseignement de la musique vocale, aux personnes des deux sexes, où l'enseignement sera donné en français. La classe des Dames ouvrira MERCREDI le 5 NOVEMBRE prochain, à 7 heures du soir.—Et celle des Messieurs VENDREDI le 5 NOVEMBRE à la même heure. Le prix sera de 10s. par quartier. Les personnes désirant joindre ces classes sont priées de vouloir bien le faire savoir à M. Molt à sa résidence, au coin des rues St-Antoine et St-Ursule en la Haute-ville. Québec, 21 octobre 1841.

AVIS. POELES RUSSES. La compagnie des Poêles Russes est maintenant prête à recevoir des ordres pour l'érection de Poêles utiles et économiques. On en peut voir un échantillon tous les jours, depuis 8 heures jusqu'à 5, aux chambres d'encan de G. D. BALZARETTI, où les ordres seront reçus, ou à la manufacture, rue St-Vallier, No. 99. JOS. SMOLENSKI. Québec, 27 septembre 1841.

EMPRUNT DES CHEMINS. On demande à emprunter, sous l'autorité de la 4e Victoria, chapitre 17, £10,000 courant. Des soumissions seront reçues au Bureau de la Commission des Chemins de Barrées de Québec, rue Sainte-Anne, pour le tout ou partie de cette somme. On prie les parties de spécifier le montant précis à prêter, et le taux de l'intérêt exigé, lequel intérêt sera payé semi-annuellement au Bureau de la Commission. Québec, 24 mars 1841.

ROBERT CAIRNS, MARCHAND TAILLEUR, Rue La Montagne, 22. INFORME respectueusement ses amis et le public qu'il vient de recevoir de Londres, par le *Turkey*, un assortiment choisi d'articles en sa ligne, consistant en draps fins et superfins, draps castor, buffle et pilote, casimirs et patrons de vestes, épées de boudriers, gants, galons pour l'état-major et la marine, boutons de département, bretelles, &c., &c., &c. Québec, 22 octobre 1841.

HORATIO CARWELL, RUE LA FABRIQUE, Vis-à-vis le marché de la Haute-Ville. PREND la liberté d'informer ses amis et le public qu'en addition à son fonds antérieur de marchandises unies et de goût, il a reçu par le *Calcutta* et l'*Orion* un grand assortiment de Flanelles, Couvertes, Métrons noirs et de couleurs, draps d'Orléans, etc., avec son assortiment d'articles de Fourrures, et un petit assortiment d'effets à manchettes nouvelles, Soieries d'autome, Rubans, Velours, Schâles, Mantilles, etc. H. C. devant passer sous peu en Angleterre, pour faire un choix de marchandises pour le printemps prochain, tout son fonds actuel est en vente à des prix très réduits pour argent comptant, et les marchandises encore à arriver seront offertes bien au-dessous des profits accoutumés, son intention étant de le débourser, s'il est possible, son établissement pour l'hiver. Québec, 16 octobre 1841.

FOURRURES DE GOÛT A DES CONDITIONS LIBERALES!!! LOUIS MALOUIN, MANCHONNIER, AU PEACANT D'OR, RUE ST-JEAN, N° 45. INFORME très respectueusement ses amis et le public en général, qu'il a maintenant en vente, en gros et en détail, une grande variété de pelletteries de goût, consistant en Casques de Dames, Colletiers, Pelletteries, Boas, Manchons de différentes pelletteries et de formes variées. —AUSI.— Casques de Loutre, Noutris, Lapin, Rat-Musqué, Mock-fitch, Loup-marin, Caribou, Moutons, Capots et peaux de buffles, etc., etc. N. B.—Toute sorte de pelletteries seront réparées avec ponctualité et à un prix réduit. u s

BRITANNIA LIFE ASSURANCE COMPANY. (COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE) DE LONDRES. CAPITAL—UN MILLION STERLING. LE SOUSSIGNÉ, ayant été nommé agent pour la Compagnie ci-dessus en cette ville, est prêt à recevoir des propositions et à effectuer des assurances sur la vie à des conditions plus raisonnables qu'il n'en a jamais eues auparavant. R. PENISTON, Agent, Quai McCallum, 4 décembre 1839.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES, QUI RESTENT AU BUREAU DE LA POSTE DE QUEBEC, LE 5 DECEMBRE 1841. [Si les lettres sous-mentionnées ne sont pas retirées d'ici à 51 X SEMAINES, elles seront remises au "Dead Letter Office."] N. B.—Les personnes qui les demanderont au bureau sont priées de dire qu'elles sont des lettres annoncées.

- A Atkins Capt H
- B Allen Mrs
- B Barthe Mad
- B Bowin Chas
- B Boudin Paschal
- B Belleau App
- B Butler M
- B Burgyn P
- B Brien Wm
- B Byrne Sarah
- B Blackwood Wm
- B Barber Mrs A
- B Bowman Geo 2 letters
- B Bedard Zoé
- B Butler Mary
- B Brackin Wm
- B Belmont Louis
- B Bullant Mad
- B Brogan David
- B Bettis Wm
- B Berrymann Jas
- B Binet J
- B Bennet Geo
- B Boyd John
- B Byrne Matt
- B Billing John
- B Besthaume Thos
- B Bourget Ch
- B Buggy Mark
- C Caron Germain
- C Coonan John
- C Cronnon Eliza
- C Cross Wm
- C Crowley J
- C Cumberland W H
- C Cooking W H
- C Campbell Mrs
- C Crawford Alex
- C Collins Paik or Mic
- C Constantin Ant
- D Donoghue M
- D Duggan Mary
- D Delongue Chas
- D Durrell Wm
- D Dione Benj
- D Deltse Morise
- D Darch Jos
- D Dwyer Honora
- D Doving Pat
- D Dominique André
- D Doye M
- D Davis Ed
- D Daly Mich
- D Davidson Margt
- D Delisle Augt
- D Davis Ed
- D David David
- D Duggan Barney
- D Dillon Pat
- D Durwin Mary
- D Duncanson Alex
- D Ducar Rob
- E Evans Jos
- E Elly Caud
- E Ewin Jas
- F Fagan Mich
- F Flanagan Mich
- F Flaheran Mich 2 letters
- F Facoby Chas
- F Flynn Jas
- F Ferrier Veure P
- F Fournier Fran
- F Fleming Wm
- F Farrel Ellen
- F Fiset Chas
- F Fissette Char
- G Gleeson John
- G Gabral Jos
- G Gagnon Jos
- G Glass G W
- G Gilmour Mr
- G Glass J W
- G Gardner Jane
- G Griffith John
- G Gillan Wm
- G Gallagher John
- G Gleeson Winifred
- G Goudie Jas
- G Gilchrist John
- G Gungas J B
- G Guay Jean
- G Giroux Jos
- H Hennessey Mary
- H Hurdle John
- H Hennessey Society
- H Howes Honora
- H Henning Martin
- H Hennesy Thos
- H Hodges Mr
- H Hillier John
- H Hendrick Thos
- H Hepperstall Jas
- H Harkin Wm
- H Hughes Jas
- H Hallowell Eliza
- H Hughes Esther
- H Huner Mal
- H Handlow Pat
- H Hunter Wm
- H Hunter Thos
- H Hanley J
- H Haugh Thos
- H Hall Alexr
- H Hennesy Wm
- J Jordan Chas
- J Johnson Deborah
- J Jameson J
- J Johnston Rosan
- J Johnston Rosan
- J Jerrin Fran
- K Kelly Jos
- K Kelly M
- K Kelly M
- K Kane Jas
- K Kennedy Wm
- K Kelly John
- K Kerwin Wm
- K Kerney Rich
- K Kennedy John
- K Keegan David
- L Lynch Pat
- L Loughdad Thos
- L Lean Chas
- L Lalberte Mag
- L Lannan Mathawel
- L Long B
- L Laing Mrs J
- L Lebert Marie
- L Lebel Jos
- L Lagree Jacob
- L Langsan Jas
- L Lescas Mich
- L Leeman Wm
- L Leefevre Antoine
- L Larochele Augt
- L Lacoste Ant
- L Lamaree Jos
- M McCabe Paddy
- M McCaw Mich
- M Miller Wm
- M Morris Denis
- M McKeny Ross
- M McLeod R
- M Moore John
- M McMahon Terry
- M Manrath Mary
- M McLellan Ann
- M McGuire M
- M Manes Mary
- M Murphy Jos
- M Malone Peter
- M Mahoney Mich
- M McIntosh Alex
- M Mullin Jas

- D Dathan John
- D Dunn Mary
- D Derosche Chas
- D Dugan S
- D Daicy Mary
- D Donnelly Mary
- D Doyle Susan
- D Deré Miss Ant
- D Dee Margt
- D Davies Louis
- D Dion Phil
- D Cormack, Dion & Co
- D Cyers Matilda
- D Dondres Jas
- D Davey J J
- D Duncan Jas
- D Dailey Alice
- D Daley Peter
- D Davidson John
- D Dunn Denis
- D Dumie John
- D Dunaher Thos 3 letters
- E Enwright Mich
- E Eglington Geo
- E Elliot Major
- F Fitzpatrick Susan
- F Flinn James
- F Fitzgerald Mrs
- F Free Wm
- F Fourme Isaac
- F Fosket Geo
- F Fisher Geo
- F Fauhae Pierre
- F Frenau Mich
- F Fitzsimons Patt
- G Gleason John
- G Gabral Jos
- G Gagnon Jos
- G Glass G W
- G Gilmour Mr
- G Gardner Jane
- G Griffith John
- G Gillan Wm
- G Gallagher John
- G Gleeson Winifred
- G Goudie Jas
- G Gilchrist John
- G Gungas J B
- G Guay Jean
- G Giroux Jos
- H Higgins Mary
- H Hennesy Chas
- H Horan Ann
- H Hogan Mary
- H Hoffman Widow A
- H Hall Ed
- H Hasson Sally
- H Horan Jas
- H Hairie Mag
- H Howe Honora
- H Hooper E
- H Howe Ed
- H Hallowell Eliza
- H Hardy Fran
- H Hill Lieut
- H Harvey Fran
- H Hoffecker F L
- H Henry S S
- H Hanrahan
- H Hanrahan Patt
- H Hannan Luke
- J Jordan Chas
- J Johnson Deborah
- J Jameson J
- J Johnston Rosan
- J Johnston Rosan
- K Kelly Jos
- K Kelly M
- K Kelly M
- K Kane Jas
- K Kennedy Wm
- K Kelly John
- K Kerwin Wm
- K Kerney Rich
- K Kennedy John
- K Keegan David
- L Lynch Pat
- L Loughdad Thos
- L Lean Chas
- L Lalberte Mag
- L Lannan Mathawel
- L Long B
- L Laing Mrs J
- L Lebert Marie
- L Lebel Jos
- L Lagree Jacob
- L Langsan Jas
- L Lescas Mich
- L Leeman Wm
- L Leefevre Antoine
- L Larochele Augt
- L Lacoste Ant
- L Lamaree Jos
- M McCabe Paddy
- M McCaw Mich
- M Miller Wm
- M Morris Denis
- M McKeny Ross
- M McLeod R
- M Moore John
- M McMahon Terry
- M Manrath Mary
- M McLellan Ann
- M McGuire M
- M Manes Mary
- M Murphy Jos
- M Malone Peter
- M Mahoney Mich
- M McIntosh Alex
- M Mullin Jas

A LOUER, DU 1ER MARS 1842. LA FERME bien connue, à environ un demi-mille sur le chemin de Beaufort, au delà du pont Dorchester, contenant 120 acres de terre excellente, en culture, avec une grève étendue, bien adaptée pour le bois, sur le St-Laurent, en face de Québec. S'adresser au soussigné. JAMES MCKENZIE, Base-ville de Québec, rue St-Jacques, 29 novembre 1841.

En Vente ou à être Loués, et possession donnée immédiatement: 1° Le Moulin à Scie, érigé sur les bords de la Rivière Beauport, district des Trois-Rivières, dans l'état qu'il est actuellement, avec le terrain qui en dépend. 2° Le Moulin banal de la Seigneurie de Béancourt, avec ses trénaux et travaillants; aussi sur les bords de la dite rivière: ce Moulin est en très bon ordre et mérite l'attention des capitalistes. Le premier lot, par sa proximité de l'immense étendue de bois de commerce qui se trouvent en arrière, mérite aussi l'attention du marchand de bois et autres intéressés à ce commerce. Titres, sûrs.—Termes de paiement faciles. Pour plus amples particularités s'adresser sur les lieux au Sieur Fournier, maître, ou à Québec, à M. R. G. Belleau, N. P., ou à M. T. Dénècheau. Québec, 15 octobre 1841.

MAISON ET MAGASIN A LOUER, POUR UN NOMBRE D'ANNÉES, LA MAISON et le MAGASIN occupés par le soussigné, porte voisine du magasin de marchandises sèches de M. WOODRICH, avec dépendances spacieuses en arrière, bien adaptées pour un marchand d'épicerie ou de marchandises sèches. Il en sera donné possession le 1er mai prochain. —AUSI.— En vente, à des prix très réduits, son fonds de Meubles-Tapisseries, Tapis de toile cirée, &c. &c. FREDK. PETRY. Québec, 15 décembre 1841.

Imprimée et publiée dans la Base-ville de Québec, rue de la Montagne, N° 19, par WILLIAM NELSON, de Valcartier, dans le comté de Québec, pour la nième et ISABEL, MARGARET et JOHN NELSON, fils, donateurs de feu leur frère SAMUEL NELSON. 21 décembre 1841.